## Mardi 28 Décembre 1880

# ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Six mois. . 26.22 Un an . . 80.22

Le prix des Abonnements est payable avance. — Tout abonnement continue,

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

jusqu'à réception d'avis contraire.		
BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	27 béc.	BUE A.
3 0/0 amortissable 4 1/2 0/0.	84 60 ./. 87 80 ./. 11550./. 14935./.	87 25 ./. 115 50
Service particulier	27 DÉC.	24 DÉC.
Act. Banque de France. Société générale. Crédit f. de France. Chemin autrichien Lyon isst. Ouest Nord Midi. Sues 6 6 Péruvien Act. Banq. ottom. (anc.) Banq. ottom. (nouv.) Londres court. Créd. Mob. (act. nouv.) Ture		610 0C 1438 00 608 00 1485 00 759 00 830 00 1723 00 1122 00 1267 00 00 00 00 00 531 03

# BULLETIN DU JOUR

Le projet de loi sur l'enseignement obligatoire sans religion a été adopté par la Chambre ; sera-t-il voté par le Sénat

Peut-être et dès maintenant il faut que les pères de famille, désireux de faire donner à leurs enfants une éducation chrétienne, se préparent à la lutte — à une lutte à outrance. Ce qu'on veut, c'est les obliger à envoyer leurs enfants dans des écoles athées, maté-

veut, c'est les obliger à envoyer leurs enfants dans des écoles athées, matérialistes, des écoles sans Dieu; ce qu'on veut aussi, c'est empêcher la création d'autres écoles et fermer les écoles libres qui existent déjà.

Il s'agit, en un mot, de tuer partoute la France, l'enseignement chrétien, d'opprimer les consciences religieuses au profit de l'Etat. C'est la résurrection du césarisme païen.

Eh bien, nous disons hardiment que les pères de famille chrétiens, pauvres ou riches, n'obéiront pas à cette loi-là.

« Pour être respeciée, a dit vendre di M. Keller, il faut qu'une loi soit juste; or, cette loi dépasse votre droit; par conséquent, elle ne s'impose pas à notre respect. Quant à moi, je tiens à vous le déclarer en mon nom personnel, je n'enverrai jamais mes enfants nel, je n'enverrai jamais mes enfants ni à vos écoles ni à vos examens ».

Et la droite, debout presque tout en-tière, s'est écriée : Nous non plus !

jamais!

« Les lois que vous votez en ce moment, a ajouté l'éminent député de Belfort, nous obligent — je regrette de le dire — à élever nos enfants dans le dégoût, dans le mépris de la tyrannie que nous subissons Je ne serai pas le seul; et, quand vous aurez envoyé en prison cent mille pères de famille, votre loi cessera d'être odieuse, elle tombera dans le ridicule ».

tombera dans le ridicule ».

M. Keller s'est trompé.

Il n'y aura pas que cent mille pères de famille qui résisteront; il y en aura des millions. Si le projet de loi qui prétend remplacer l'enseignement de la Religion par l'énseignement civique, le crucifix par le buste de l'immonde déesse au bonnet phrygien, si le projet et de loi, qui voudrait forcer des pères et des mères chrétiens à livrer les âmes de leurs enfants aux leçons corruptride leurs enfants aux leçons corruptri-ces des professeurs de l'athéisme radi-cal, recevait la consécration d'un vote sénatorial, oh! alors, comme le dit un journal, il se produirait dans le pays une de ces révoltes redoutables contre lesquelles toutes les avrogs de contre lesquelles toutes les armes de la tyrannie se brisent impuissantes. nous reste un moyen d'encourager

de Sénat à repousser cette loi odieuse : Les élections municipales sont proches, qu'elles se fassent au nom de la liberté d'enseignement, au nom de la liberté de conscience. Que partout les électeurs repoussent résolument les candidats des comités révolutionnaires, il se formera au Sénat une majorité qui accep-tera probablement le principe de l'oblin, mais qui repoussera l'enseigne-

Electeurs municipaux, jamais votre rôle n'a été plus grand! Avant de voter, réfléchissez bien!

#### Le Conflit

Paris, le 26 décembre 1880. Il n'est plus douteux que les deux Chambres du Parlement français continuent de sièger jusqu'au 31 décembre. Cette dérogation aux traditions parlementaires de tous les pays suffit à montrer que la France n'est pas dans

une situation normale.

Les feuilles ministérielles, et celles qui puisent leurs renseignements et leur inspiration au Palais-Bourbon, ont leur inspiration au Paiais-Bourbon, ont beau s'épuiser à nous affirmer que la paix règne partout, que la République est fondée, assise, que rien ne menace plus l'ordre établi; les faits sont là qui

est fondée, assise, que rien ne menace plus l'ordre établi; les faits sont là qui démontrent qu'une agitation latente règne dans les consciences et dans les cesprits, que le parti dominant est travaillé par de profondes causes de troubles, que le Gouvernement oscille entre différents pôles d'attraction, que jamais, enfin, dangers plus imminents ne menacèrent à la fois, les pouvoirs établis et la paix publique.

Après le congrès de Vérone, M. de Bonald écrivait : « L'Europe attend quelque chose ou quelqu'un. » Le quelqu'un ne vint pas, malheureusement; ce fût le quelque chose qui arriva, c'est-à-dire la révolution de 1830. La France peut aujeurd'hui répéter cette exclamation. — Le sentiment de malaise qui l'envahit, et qui paralyse, à ce point, son activité intellectuelle qu'elle ne prête plus d'attention qu'aux plus effroyables scandales, témoigne à la fois du dégoût qu'elle a conçu pour le présent et des espérances qu'elle fonde sur l'avenir. Ces espérances seront-elles encore une fois déçues? Nous espérons que non. Nous espérons que non.

Quoiqu'il en soit c'est un moyen de Quoiqu'il en soit c'est un moyen de les entretenir que de noter avec soin les péripéties de la vie parlementaire. On voit que la Chambre des députés et le Sénat sont en plein conflit puisque le désaccord qui existe entre ces deux pouvoirs est le seul motif de la prolon-

pouvoirs est se seul motif de la prolongation de la session jusqu'à l'extrême limite de l'année présente.

Qui cédora? C'est la seule question que l'on s'adresse avec anxiété depuis huit jours dans le monde politique.

Avant-hier c'était la Chambre qui paraissait devoir céder en vue de rendre possible la substitution d'un ministère Brisson ou ministère Ferry; car M. Ferry est devenu suspect pour avoir lâché, comme on dit, dans ce monde là, le Préfet de la Seine, dans la discussion relative aux crucifix.

discussion relative aux crucifix.

Aujourd'hui les rôles sont changés ; cé n'est plus la Chambre qui capitule; c'est le Sénat, dit-on, grâce à M. Calmon, président de la commission chargée d'examiner, pour le compte de la Chambre haute, le fameux amende-

M. Calmon est dans son rôle et dans a fonction en essayant de décider la

Commission qu'il préside à ne pas jeten de bâtons dans les roues du char qui conduit son maître du jour à la dictature. Si nos renseignements sont exacts, M, Calmon préconiserait au soin de la Commission l'idée d'une transaction favorable à l'amendement

ransaction havorable à l'amendement que cette Commission a déjà repoussée de la façon la plus formelle. Bref le Sénat, habilement travaillé par les fauteurs d'intrigues secrètes, se déjugerait. Cela importe peu, sans doute, à M. Calmon, mais il nous semdoute, à M. Calmon, mais il nous sem-ble que cela importe beaucoup au Sénat. Il est attaqué, menacé nous l'avons dit; ce n'est pas par des capi-tulations qu'il pourra se défendre. Ces réflexions, nous le savons, lui seront soumises avec autorité; mais,

seront soumises avec autorite; mais, en tout cas nous pouvons dire que le conflit actuel marque une phase critique dans l'existence de la chambre haute. Le pays verra, par le dénonement qui est proche si cette chambre est un élément de résistance sociale et s'il peut compter sur elle pour repousser les tentatives d'asservissement du parti dictatorial ou bien si elle constiparti dictatorial, ou bien si elle constitue un élément de plus de dissension et s'il faut l'abandonner aux destins qui emportent toutes nos institutions politiques vers leur ruine.

#### Lettres d'Australie

Meibourge, 15 novembre.

Après beaucoup d'entraves, de tiraillements et quelques concessions mutuelles, la composion du jury de l'Exposition vient enfin d'étre arrête comme suit:

Colonie de Victoria, 200; Angleierre et ses colonies, 88; France, 27; Aliemagne, 26; Suisse, 6; Italie, 20; Autriche, 20; Autrique, 21; Belgique, 10; Pays-Bas, 4; Japon, 1.—

Total: 424.

L'Angleierre et Victoria étant toujours d'accord, auront toujours 288 voix contre 136, en supposant que toutes les nations etrangères votent ensemble. Ajoutez a cela que les fonctions de jurés sont entièrement heborifiques pour les jurés étrangers, tandis que ceux de la colonie sont très grassement rétribués, ce qui ambnera certainement beaucoup de démissions, et vous conclurez facilement avec moi qu'il nous sera très difficile de faire valoir le mérite incontestable de certains exposants français qui seront sacrifies à une majorité compacte. Néanmoins, neus ferons notre possible pour lutter.

L'Allemagne vient enfin de terminer son exposition, pour laquelle je ne serais pas éloigné de croire que son commissaire a demandé dès l'ouverture un supplement de crédit, et pour cause. En tous cas, au point du luxe des vitrines et de l'installation généraie, elle a fait des dépenses tous considérables et est certainement la plus brillante. Quant au mérite des objets exposées, je ne crois pas qu'il soit à la hauteur des efforts faits par les exposénts.

La section française a déjà vendue une parte des marchandises exposées: les porcelaines de Limoges, qui sont toutes à peu près vendues. Plusieurs tableaux ont été acquis par des amateurs australiens.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Australie n'a encore que 2,800,000 habitants, à peu près tous Anglais; que, dès son origine, son commerce a été entre les mains des Anglais; que, des son origine, son commerce a été entre les mains des Anglais; que, des son origine, son commerce en ce de entre les mains des Augus par des manteurs australien.

Li faut pas perdre de vue que l'Australie n'a encore que 2,800,000 habi

Les échanges seraient singulièrement facilités le jour où quelques maisons finan-cières, avec des capitaux suffisants, entre-prendraient des affaires suvies et particu-lièrement la création d'un marché de laines d'Australie en France, avec une ligne de paquebots directs et réguliers sous pavillon francais. paquebots directs ou regardirences.
Irançais.
Jusqu'ici, malheureusement, ce que nous
importons, passant forcément par l'Angle-

terre, and a Melbourne revêtu de la marque anglaise. Tel chocolat français est vendu comme produit britannique, et à l'Exposition il est placé dans la section anglaise. Nous comptens dans quelques jours commencer les travaux du jury et alors entrer au vif de la question, en comparant les produits et surfout leurs prix. La lutte sera grande surfout entre l'Amérique et l'Angléterne, qui s'au appelées à exploiter de préference l'Anstraite, avec cette différence toutefois que l'Amérique, étant la plus rapprochée, doit triompher si elle le veut sérieusement.

Un grand bal a été donné à bord du na-vire de l'État le Finistère, en rade de Mel-bourne. Des réceptions fréquentes et très suivies ont lieu chez le commissaire général délegué de France.

#### **ROUBAIX-TOURCOING** et le Nord de la France

Nous apprenons que les membres du Tribunal de Commerce de Roubaix ont effert, pour les élections de demain 28 décembre, la candidature pour les fonctions de Président à M. Edouard Ferrier, en remplacement de M. Henri Bossut, président sortant, non rééligible ;

A M. Achille Defrenne, ancien juge, la

candidature pour les fonctions de juge, en remplacement de M. Louis Scrépel-Chrétien, non rééligible ; A M. Léon Motte, filateur à Lecrs (près

Lannoy), les fonctions de juge suppléant, en remplacement de M. Ferdinand Leborgne, décédé.

M. Achille Delattre, juge suppléant sor-tant, a manifesté le désir de n'être pas Les membres du Tribunal, reconnaissant

l'utilité du concours d'un entrepreneur, avaient offert la candidature de juge-suppléant à M. Louis Dervillo. Mais nous avons le regret de recevoir de notre honorable concitoyen la lettre suivante :

conciteyen la lettre suivante :

Roubaix, le 26 décembre, 1880.

A Monsieur le Rédacteur
du Journal de Roubaix

Monsieur le Rédacteur,
Des bulletius portant mon nom sont adressés nux électeurs pour l'élection de demain au Tribunal de Commerce.

Permettex-moi de les informer par la voie de votre journal que je n'accepte pas de candidature. Il me serait impossible, an effet, pour de membraux motifs, de rempiir les fonctions de juge-suppléant peur lesquelles on me fait l'honneur de me proposer.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

L. Derville.

Les scrutins ne pouvant être simaltanés.

de ma parfaite consideration.

Les scrutins ne pouvant être simultanés, mais devant se succéder de 2 heures en 2 heures, l'élection pour le Président aura lieu mardi 28 décembre 188), de 9 à 11 heures du matin ; celle pour le Juge, le même jour, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; celle pour les Suppléants, le même jour, dans l'après-midi, de 2 à 4 heures.

Afin de s'éviter un double déplacement dans la matinée, Messieurs les électeurs qui viendront voter pour le Président vers 10 heures 1/2, pourrout attendre dans la salle du Tribunai l'euverture du scrutin pour le juge, qui commencera à 11 heures.

Messieurs les électeurs devront revenir de 2 à 4 heures de l'après-midi, pour l'élection des juges-suppléants.

Nous rappelons les noms des candidats pour la Chambre de Commerce. Ce sont : MM.Aimé Delfesse, Motte-Bossut,Parent-Monfort, Gustave Wattinne, membres sor-

Mme Julienne Hazard, sœur Julia, de la Sainte-Union de Douai, vient d'être nom-mée institutrice à Neuville-en-Ferrain en remplacement de Mme Victorine Deligne, sœur Lutgarde qui a reçu une autre desti-

On annonce pour le mois de février le mariage de M. le marquis Hay des Nétu-mières, qui appartenait récemment encore à la diplematie, avec Mile Léonie de La Grange, fille du baron de La Grange, député du Nord.

M. Suérus, professeur d'histoire, et M. Muler, chargé du cour d'allemand au Lycée de Lille, sont promus à la seconde classe.

M. Dutert, inspecteur de l'enseignement du dessin pour notre région, est en ce moment à Douai, où il s'occupe, de cencert avec l'administration municipale et la commissiou des écoles académiques et pro-fessionnelles, du projet de création à Douai de cours normaux de dessin.

M. Verly n'est pas le seul membre de l'ancien Conseil municipal de Lille qui an-nonce sa résolution de ne plus se présen-ter aux suffrages des électeurs: MM. Des-cat et Coreuwinder viennient également de faire consaitre qu'ils se retirent.

On nous assure, dit la Vraie France, que que M. Pérot, femme de l'ancien banquier lillois, vient de mourir d'une façon blen malheureuse. Elle était descendue du train la gare de Cysoing et regagnait son domicile en voiture; ne voyant plus de route le cocher n'avançait qu'avec des précautions infinies, lersqu'à mi-chemin la voiture a versé.

a verse. M<sup>us</sup> Pérot fut précipitée dans un des fossés, le cocher put heureusement la sai-sir par les cheveux, la retirer immédiate-

La fête de l'Arbre de Noël a eu lieu samedi au Palais-Rameau, à Lille. Une large distribution de coquilles et d'effets d'habillements a été faite aux enfants pauvres des écoles primaires et des salles d'asile.

Favorisée par un temps magnifique, la érémonie avait attiré une grande quantité

cérémonie avait attire une grande quantité de monde. Il a été ainsi distribué: 1000 coquilles, 600 robes, 1000 chemises, 600 paires de bas, 800 conflures (casquettes, chapeaux, toques): e00 paires de souliers, 600 paires de galo-ches, 100 boas et nombre de foulards, cra-

vates, joueis, etc., pour une somme totale de plus de 4000 fr., plus une grande quan-tité de dons particuliers. La fête s'est terminée par une tombola gratuite aux enfants.

Les Orphéonistes lilleis ont fait comme les années précédentes, une ample distri-bution de coquilles aux enfants néces-

MM. Schneider Bouchez et Lequenne, presidaient à cette petite fête de l'enfance, qui a présenté une grande animation.

Deux habitants de la cour Basse rue des Longues-Haies, M. Vanderhagne et son fils Félix, ont été assaillis, hier, au moment où ils entraient dans la cour, par un groupe d'individus qu'ils a'out pu reconnaître. M. Vanderhagne a réca, la d'essous de l'oil droit, une biessure qu'il croit avoir été faite par un feuret. Une enquête est euverts.

Un hardi volcur a coupé hier la chaine d'une montre qu'un habitant de la rue des Filatures portait dans la pôche da son gilet. Une partie de la chaine et la montre ont été enlevées:

Ce n'est qu'au moneratir de X... se disposait à regarder si l'inse de son souper n'était pas arrivée, qu'il set aperçu da vol. « Cette découvers la la soupe l'appétit, » a -t-il déclars au commissaire.

Le voleur n'est pas connu.

Les abennements et les announces et le de la faction du ja Lelle, chez M. Quanné, libraire, é Place; à Paris, chez MM. Havas, † le r C°, 34, rue Notre-Dano-des-Vi (place de la Bourse); à Bruce Upwenn p. Pomacerch.

Un procès-verbal a été rédigé, la nuit dornière contre Emile D... ferblantier à Wattreles, pour coups portés sur la Grand'-Place de Roubaix, à M. Georges Vanhoutte.

Deux cages renfermant sept serins appar-tenant à M. Jean-Baptiste Lagache, de la rue de la Prospérité, ont été enlevées la auit dernière. Le vol a dû être commis par un habitué de la maison, car le chien, gardien trèx-sûr, n'a pas aboyé. On croit connaître le nom du nouveau propriétaire des serins.

Les suites d'un réveillon. Henri Muller a largement fêté le réveillon. Il le déclare lui-même aujourd'hui et à l'appui de son dire, il raconte que rendu furieux par l'alcool qu'il avait absorbé à forte dose, samedi et dimanche, il a menacé d'un couteau un de ses camarades Emile Brynne qui trinquait avec lui dans un cabaret de la rue de Lille. La police a même du intervenir et comme Muller n'était pas bien dispesé, il a brutalement frappé deux agents.

agents.

Muller a cependant été conduit au dépôt d'où il ne sortira que pour comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille.

Deux gendarmes, un beau dimanche Chevauchaient le long d'un sentier.

Chevauchaient le long d'un sentier.

Ces deux gendarmes n'étaient pas ceux dont parle le chansonnier roubaisen Gustave Nadaud, mais deux gendarmes de la brigade d'Halluin.Ils ne chevau-haient pas, ils cheminaient au hameau du Colbras quand une détonation se fit entendre dans un champ voisin. Cette détonation fat hientôt suivie de la chûte de plusieurs pigeons qu'un plomb meurtrier venait de frapper. Quel était le chasseur? Les gendarmes ne tardèrent pas à le savoir. Ils apprirent, en effet, du propriétaire du champ sur lequel le coup de feu avait été tiré que le chasseur, nommé Alexandre Castelain, faisait la guerre aux pigeons coupables de déprédation dans les terrains ensemencés.

Tout en reconnaissant que les volatiles

tion dans les terrains ensemencés.

Tout en reconnaissant que les volatiles avaient grand tort, les gendarmes n'en ont pas moins rappelé à Castelain qu'un article de la loi du 3 mai 1844 interdit la chasse des pigeons; à cette époque de l'année et l'ont frappé d'un procès-verbal. Le propriétaire du champ, M. Edouard Wattrelos, considéré comme complice, n'a pas été plus épargné.

M. Jean-Baptiste Fiament, de Bondues, n'est pas content. Un mauvais farceur lui a enlevé, dans la nuit du 24 au 25 décembre, deux superbes lapins qu'il réservait pour le jour des Rois. Le farceur, plus pressé, en a orné sa table, la nuit même du réveilloa.

Une plainte a été déposée par l'infortuné propriétaire des rongeurs.

M. Jules Deridder, boucher à Croix, ar-rêté le 1<sup>st</sup> décembre sous l'inculpation de viol, vient d'être mis en liberté à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

### La conférence de M. Depeyre

Avant la séance .

C'est à tort que l'on a annencé que la blanchisserie Leduc-Danset, d'Halluin, chô-mait par suite des inondations. L'élévation du terrain sur lequel cet éta-blissement est bâti, lui a permis jusqu'ici de travailler, malgré l'abondance des eaux qui l'avoisinent. La conférence donnée hier par M. Depeyre, à l'Hippedrome Lillois, avait reuni bien avant l'heure fixée une foule considérable.

Avant deux heures, les auditeurs munis d'invitations personnelles commencent à gar-nir l'immense saile. En moins d'une demiheure, il y a là de 4 à 5,000 personnes, de tout

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE

# LES RIVALITÉS

Ш

ous, monsieur, dit Jacques Hervey, chaque minute qui se passe aggra oment, il aperçut Malicorne En ce me

— Ah! je comprends, ajouta-t-il. Celui-vous domine, et vous tremblez devant lui! Eh! bien, j'trai seul! . Il fit quelques pas et se trouva en face d'une femme qui pleurait sur le seuil de sa

- Pourquoi pleurez-vous, ma brav

mme? demanda le docteur Hervey.

— Ah! mon bon monsieur, réponditelle, mon mari va rendre l'ame !

Voulez-vous que je le soigne ? Peut-être pourrais je le sauver.

 Vous êtes donc médecin ?

- C'est que notre médecin, c'est M. Malicorne, et il ne serait point content tout de même si nous en prenions un autre. Vous préférez laisser mourir votre

A la grace qu bon Dien ! Hervey. Comment vraincrai-je cotte résis-

Il crut avoir une inspiration heureuse et courut chez le tambour de ville.

— En pareille circonstance, pensa-t-il,

tout est permis, et les scrupules sont hors

- Prenez votre caisse, dit le médecia, et allez lire cet avis dans toutes les rues du

gnes sur un feuillet de son carnet, qu'il déchira et remit au crieur public. Celui-ci

le prit et lut ce qui suit : Le docieur Hervey offre de donner se oins, gratis, aux habitants malades de

Château Bernard, pendant toute la durée de l'épidémie cholérique. » - C'est bien, monsieur, dit le tambour

de ville, je pars dans cinq minutes.

Jacques Hervey rentra chez lui nn peu plus tranquille; il avait la conscience d'avoir ccompli un devoir. Le tambour de ville quitta son tablier de

abotier, prit sa caisse et partit. Au moment où il sortait de chez lui, il

rencontra Jean Malicorne.

— Où vas-tu, Patouillet? demanda l'u

L'homme, sans mot dire, mit dans la main de Jean Malicorne l'avis qu'il était chargé de publier, et, assujettissant sa caisse sur sa cuisse, il s'apprêta à faire le roulement ordinaire.

- Tu es bien pressé, mon garçon, observa M. Lcorne. - Gest que la chose est pressante, mon-

sieur. - Oui-da! Eh! bien, veux-tu, mon garcon, que je te donne un bon avis, à toi qui

est charge si souvent d'en transmettre aux - Je veux bien, monsieur Malicorne.

- Combien te rapporte ta place de tam bour de ville?

- Quatra-vingts francs par an, sans compter l'affichage et les avis particuliers. - Et tu y tiens, n'est-ce pas ?

Dame ! vous comprenez, i'ai deux er fants, et les sabots ne rapportent guère!

— Eh! bien, rentre chez toi et allume ta pipe avec ce papier. Crois-moi, c'est un

bon avis que je te donne là. — C'est bon, mensieur Malicorne, c'est bon. J'ai compris. - Ca prouve en faveur de ton intelli-

ence, mon garçon.

— Cependant, il y a une difficulté. - Laquelle ?

C'est que j'ai reçu cinq francs.
Cinq francs! s'écria l'avare, tu ne mens pas, au moins? L'homme leva la main en l'air.

Je le jure, monsieur Malicerne.
C'est un bon métier que le tien! - Oh ! tout le monde n'est pas généreux à la façon de M. Hervey.

— Tu crois? Eh bien! voici cinq francs!

mme ça, tu ne perdras rien. Morci bien, monsieur Malicorne; mais comment m'y prendrai-je pour les rendre moi-même ? cela n'est pas facile hein ?

- Malicorne réfléchit un instant. - Enveloppe la pièce blanche dans le papier et fait porter le tout chez M. Hervey par Pierrot, ton fils. Tu sais où demeare le

- Oui, monsieur Malicorne.

- Surtout prends garde à la langue ! Cinq minutes plus tard, un enfant de dix ans, aux cheveux jaunis par le soleil, à la figure toute barbouillée, remettait à Suzanne un papier chiffonné renfermant

une pièce de cinq francs.

— Qu'est ceci ? demanda le docteur Hervey, en recevant le pli sali par les doigts

La pièce d'argent roula sur le parquet. Il la ramassa un peu surpris et jeta les yeux sur le papier : c'était la feuille qu'il

Il éprouva quelque chose comme un mé lange de rage, de désespoir, et de désir de vengeance; mais cette sensation fut de

courte durée. - Eh! bien, non! s'écria-t-il, je ne céde rai pas ! Et nous verrons si ce rustre euri-chi sera vainqueur jusqu'au bout!

L'arrivée inattendue d'un des personna ges de ce récit allait changer les conditions de la lutte.

En le voyant entrer dans son cabi Jacques Hervey crut à une aggravation dans l'état de l'enfant, et il éprouva la plu douloureuse de toutes les angeisses : s'il 'était trompé, s'il avait trompé un pè famille! C'était bien autrement grave à es yeux que l'animosité de Malicorne! — Comment se trouve votre fille, mon-

Ce personnage n'était autre que M. La-

sieur? lui demanda-t-il vivement. - Très-bien, docteur. Si bien qu'à son révell elle a demandé à manger et à se lever. Aussi n'est-ce point elle de motive

ma visite, mais bien vous.

dès aujourd'hui.

- Moi ? Vous-même, monsieur. Je vous ai dit, ce matin, que j'espérais pouvoir m'acquitter un jour envers vous de la guérison miraculeuse de mon enfant ; je ne croyais pas l'occasion si proche. Je veux commencer

- Dans toute autre occasion, l'entrerais dans de longs détails qui vous explique raient ma démarche, - nous y raviendrons un jour; — en ce moment, les instants sont précieux, et il faut aller droit au fait. Jean Malicorne est mon ennemi, je sais qu'il est aussi le vôtre. Il m'a fait, pendant dix ans, une guerre abominable ; j'étais fort c n'avais besoin de personne, il a dû entar contre vous une guerre d'une autre nature plus dangereuse encore, parce que vous avez besoin de tout le monde. Vous y succomberiez comme ont succombé trois ou quatre de vos confrères qui avalent eu l'idée de venir s'établir ici. J'ai résolu qu'il en serait autrement. J'espère que votre grand mérite et mon concours seront suffisants pour cela. Ce n'est point, mon ma protection que je viens vous offrir vous ne me croyez, j'espère, capable d'une pareille impertinence ; un homme comme vous n'a pas besoin d'être protégé. C'est l'union d'un savant, que l'on persécute et d'un homme qui se croit assez puissant pour opposer un contre-poids à cette persécution que je vous propose. L'acceptez-

vous ? - Ah! monsieur, s'écria Jacques Hervey, très-ému de cette marque de sympa-

thie, vous avez une manière d'acquitter vo dettes qui deit vous faire bien des amis.

- Et des ennemis aussi, dit M. Laroche en souriant ; mais de ceux-ci je ne me préoccupe guère, ne les craignant pas. Vous acceptez, c'est convenu ; mais cette ligue serait puérile si, dès ce moment, elle ne se traduisait pas par des faits. J'eccupe bourg. Voulez-vous être leur médecin, et, à titre de rémunération de vos soins, accepter de moi la somme annuelle de deux mille francs, et cela sans compter la clientèle de ma maison ?

Le docteur Hervey serra la main de M. - Vous avez douté de ma réponse ! lut

dit-il - Oh I tenez pour certain que, dans ce

marché, c'est encore mei qui suis votre - Voilà qui me paraît difficile à prou-

ver. - Et copendant je vais le faire. Je paye mes ouvriers au mois ; comme ce sont de bons travailleurs et des pères de famille, je les paye même en cas de maladie, ce qui arrive souvent à cause des accidents. Evitez, par vos soins, à chacun d'eux, un chômage de dix jours par an, et, au lieu de faire un sacrifice, je réaliserai un gain.

(d suipre